

L'Etablissement du prieuré

Or donc, au printemps de 1084, quelques moines du Grand Monastère arrivaient au lieu destiné à la fondation de leur prieuré, au bord du Gouessan. Ils y trouvèrent un terrain humide, un étang, des moulins, des pêcheries, des viviers, le tout arrosé par deux cours d'eau : le Gouessan et le Chiffrouët. Aussi placèrent-ils l'église, le cimetière et leurs habitations (officinas) quelque peu en retrait du confluent. Puis ils établirent le bourg de leurs « hospites » le long de la voie qui venant de l'est (Jugon, Dinan et Rennes) traversait maintenant le castrum des « Nouvelles Lamballes » en passant au pied du castellum gagnait ensuite l'ouest vers le chemin ferré qui traversait le Gouessan à l'endroit actuel des Pont-Neufs, en passant par Saint Magloire de Trévilly et Coëtmieux. Plus loin vers Hillion et ses riches salines avant d'arriver au siège de l'évêché de Saint-Brieuc. L'autre voie sortant du castrum, vers Moncontour, était tenue par le prieuré Saint-Barthélémy.

Saint Martin apparaît aujourd'hui comme un « cul de sac ». Il n'en fut pas toujours ainsi et avant l'établissement d'un passage par la colline Saint Lazare, la sortie de Lamballe vers l'ouest se faisait par Saint-Martin. Un coup d'œil sur la carte d'état-major de 1889 fait apparaître clairement cette disposition.

Le voyageur quittant Lamballe par la porte Nord-Ouest du castrum (porte Saint-Martin) se dirigeait d'abord vers l'église du prieuré dont il voyait déjà le campanile. Il traversait le bout du champ réservé aux foires du comte, s'engageait dans une voie dont la largeur contrastait avec l'étroitesse des rues de la ville close. Une sorte de mail, bien fait pour accueillir le surplus des foires et marchés prévu par la seconde charte. De chaque côté, des maisons étroites (3) couvertes de chaume (domum stipuleam) commençaient de se bâtir. Passé l'église du prieuré et les « officinas » des moines, il obliquait à gauche vers le pont que les moines avaient déjà baptisé du nom de leur saint patron, laissait à droite les anciens moulins du comte, maintenant aux moines, franchissait une barrière et sortait du « burgum » se lançant hardiment sur la route qui conduisait à l'évêché.

Car le bourg des moines, sans sortir des limites que lui avait concédées le comte Geffroy avait utilisé la disposition de chemins sans doute

(1) Coëtmieux, le bois (coat) de Saint-Mieux fut fondé par ce saint ermite dans le VI^e siècle. « Après sa mort on éleva une église sur son tombeau » (Ogée) - Trévilly (Tré - villy) était une trêve de paroisse bretonne, sans doute Maroué, entre les mains de l'abbaye bénédictine de Léhon, qui y avait édifié une chapelle dédiée à Saint-Magloire.

(2) Nous pensons que le passage par le mont Saint Lazare, fréquent à l'époque moderne (XVII et XVIII) n'était guère utilisé à l'époque médiévale que par ceux qui voulant éviter la ville passaient au sud par le Trépas Saint Melaine. Le tracé actuel par le pont Quincampoix date de 1846.

(3) Sur le module des maisons médiévales de Saint-Martin, cf. plus loin.

déjà préexistants. Il présentait donc une forme presque linéaire, un angle très ouvert, dont le prieuré avec son église et son cimetière formait le centre, chacune des extrémités étant fermée par une porte, un pont, une barrière.

Ce lieu était déjà habité par quelques personnages dont la seconde charte de fondation et quelques chartes postérieures nous donnent les noms. Ce sont les premiers habitants connus de Lamballe.

Le premier d'entre eux se nommait Gour le champion (Gourio Campione). Il possédait tous ces terrains dont nous avons parlé à l'est du Gouessan, entre la rivière et le castrum. Un autre Gour, fils d'Herbert qui apparaît un peu plus tard, propriétaire d'une pêcherie et de petits domaines entre le Gouessan et le Chiffrouët (inter aquas) était de sa parenté. Ce nom de Gour est significatif. L'homme Gour est un homme fort, armé et guerrier (4). Son sobriquet a un peu la même signification. Un homme de guerre distingué par le comte Geffroy ou son père Eudes, établi auprès des moulins que le comte avait sur la rivière.

Non loin de là, à quelque distance au sud des Gour, un certain Hervé Le Prévot, familier du comte (il signe la charte de Dol) tient le lieu dit « La Garde », sorte de fortification élevée à l'entrée de la nouvelle enceinte fortifiée, lorsque l'on venait de Moncontour (aujourd'hui le Beloir). Ce prévot (hommo praepositus) était un commandant (praepositus) d'un poste de garde à l'entrée du castrum. Son fils Eudes, que nous trouverons quelque temps plus tard est qualifié « chevalier » (miles) (5).

D'autres témoins de moindre importance, mais conviés à assister aux actes de donation aux moines, pour leur notoriété et aussi parce qu'ils habitaient là, seront dès la fondation du prieuré considérés comme « des hommes des moines » (homines monachorum). Leurs noms : Hervé Tréhen, Judicaël, Joharnion, Even, indiquent qu'ils sont bretons d'origine. Mais on voit aussi des Auffray, des Odon, des Gautier, des Geffroy, des Urfer, des Bressel, noms d'origine nordique et germanique. On peut donc penser, avec toutes les précautions d'usage en de telles matières, que la population vivant au bord du Gouessan, au moment de la construction du prieuré était assez mêlée.

Aussitôt les premiers moines installés, un prieur et quelques « socios » (moines) selon la règle générale des prieurés de Marmoutiers, les donations des voisins commencèrent d'affluer. C'est d'abord Gour, fils d'Herbert qui donne à Saint Martin des petits domaines qu'il possède entre le Gouesson et le Chiffrouët, augmentant vers le nord-ouest le domaine des moines (6). Il les leur donne pour le salut de son âme. En retour il demande à être reçu comme moine profès au Grand Monastère. Cette donation est approuvée par le comte Geffroy et les

(4) Dauzat. Les noms de personnes. Paris 1950. Gour est d'origine bretonne.

(5) A.E.B. ch. II, III, V.

(6) A.E.B. ch. III.

deux moines se trouvant alors au prieuré : Christian et Henri. C'est ensuite Hervé Le Prevot, fils de Jonarnion, qui donne aux moines la terre de La Gardé (que sermone vocatur Guarda), dont nous avons parlé, ainsi appelée parce qu'il y a dessus une petite éminence (parvus mons) (7). En remerciement, Hervé Le Prévot fut enterré dans le cimetière des moines qui diront pour lui des prières. C'est Daniel qui donne une pêcherie nuisant au bon fonctionnement du moulin des moines. Les moines pourront détruire cette pêcherie. En revanche ils devront payer une rente d'une mine de froment aux héritiers de Daniel (8). C'est Maingui, fils de Junen, qui, à l'article de la mort donne à Saint-Martin la dime qu'il levait sur une terre appelée Leix (9). C'est Pierre, fils de Rodoal qui cède, moyennant une rente les dimes de Triac et de Lescouët (10).

A ces dons relativement modestes vinrent s'ajouter deux autres plus considérables ; de la part du comte et de la part de l'évêque de Saint-Brieuc.

Le comte Geoffroy « augmentant les donations de fondation que peu de temps auparavant il avait fait à Saint-Martin » ajouta la terre de Carlan distante d'une lieue de Saint-Martin, située au-dessus de la vallée du ruisseau de Maroué. Carlan, peu distant du Piessis du comte Eudes avait appartenu à sa femme la comtesse Agnès de Cornouailles. Auffray, son vacher y demeurait encore. Mais pour lors, deux personnages Geoffroy et Juhel enfants de Tréhen, ceux-là même qui étaient à Dol aux côtés du comte Geoffroy, prétendaient que Carlan faisait partie de leur patrimoine. Le comte Geoffroy arrangea l'affaire en décrétant que les deux frères recevraient en échange un cheval et des prières et qu'ils pourraient, s'ils le voulaient entrer comme moines au Grand Monastère. Un autre prétendant, Aemus fils de Guihalon, renonça lui aussi à d'éventuels droits sur Carlan, en recevant un bœuf. Il s'en déclara si heureux qu'il alla même habiter quelques temps au prieuré avec les moines (11).

Ces chartes ne sont pas datées, mais comme le comte Geoffroy y paraît, on peut les croire antérieures à 1903.

Après Geoffroy, l'évêque de Saint-Brieuc, Hamon (1075 à 1092) voulut témoigner sa bienveillance envers la nouvelle fondation. Comme il ne possédait rien proche de Lamballe, il lui donna une partie de ses possessions en Tournegouët (12) : le domaine de Cartudo Le Noble, situé en Langueux, entre les grèves d'Iffiniac et la Ville Hervé en Langueux. Domaine intéressant car il possédait des salines au fond de la baie d'Iffiniac. Cartudo le Noble restera un fief dépendant de Saint-

(7) Id ch. V.

(8) Id ch. VI. Cette pêcherie fut donnée en déposant une baguette de frêne sur l'autel. C'était le signe d'une donation contractuelle.

(9) Id ch. IX. Il est impossible de situer cette terre.

(10) Id ch. XII. Triac en Saint-Aaron et Lescouët proche Saint-Martin.

(11) A.E.B. chapitre IV.

(12) On appelait ainsi le territoire situé entre l'Urne et le Gouët, qui appartenait à l'évêque de Saint-Brieuc.

Martin jusqu'à la Révolution, malgré les efforts de quelques successeurs d'Hamon pour le récupérer (13).

Notons ici que ces dons qui agrandirent considérablement le patrimoine primitif du prieuré ne faisaient pas partie du bourg des moines, qui restera bien circonscrit dans ses limites premières (sauf quelques légères pertes dues à des empiètements de seigneuries voisines que nous verrons plus loin).

Voilà donc la situation de Saint-Martin au début du XII^e siècle. L'église sort de terre. On a commencé par le pignon ouest et trois campagnes de travaux se sont succédées jusqu'en 1125 environ (14). Les moines ont donné leur nom à leur pont. Ils ont construit des moulins, ouvert un cimetière, et peut-être même déjà un « hôpital » auprès du pont. Le bourg lui-même commence à se peupler. Une charte de 1093 donne le nom du cordonnier, Domocus, du Forgeron Mainard, du barbier Rivallon, tous qualifiés hommes des moines. Nous savons par une charte de 1282 que les maisons étaient couvertes soit de paille (domum stipuleam), soit d'ardoise (domum lapideam) (15). Nous n'avons pas d'autre document permettant de décrire plus avant l'habitat de cette époque. Nous tenterons de le faire deux siècles plus tard.



(13) Nous attribuons, avec A. de Barthélémy, le don de Cartudo Le Noble à l'évêque Hamon, quoiqu'on en ait, faute de charte, très bien su l'origine. Un mémoire de 1750 (arch. Côtes-du-Nord, série H) la disait perdue dans la nuit des temps, probablement donnée par le comte Geffroy.

(14) Congrès archéologique de Saint-Brieuc, 1950, art. André Mussat, page 38.

(15) A.E.P., ch. XXXII.

L'évêque de Saint-Brieuc et le prieuré

La réforme Grégorienne dans le pays de Lamballe

Une paroisse est établie dans l'église du prieuré

Les évêques de Saint-Brieuc ne pouvaient rester indifférents à la fondation d'un prieuré de Marmoutiers au cœur d'une région où le clergé des paroisses était gangrené par le simonisme et le nicolaïsme

On appelle simonisme la main mise par des laïcs sur les églises, et nicolaïsme le mariage des prêtres. Au vrai, le pays de Lamballe ne semble pas avoir été plus qu'un autre convaincu de ces deux sortes de crime et d'hérésie (1). On notera cependant que trois des grandes paroisses entourant Lamballe en étaient atteintes : le recteur de Plan-guenoual était propriétaire de son église et avait des enfants. Celui de Saint-Aaron avait hérité la sienne de son père. L'église de Bréhand appartenait à plusieurs personnes (2).

Certes, en 1075, le pape Grégoire VII avait interdit à tout ecclésiastique de recevoir une paroisse d'un laïc, ainsi qu'aux laïcs de posséder des églises. Certes, les trois premiers conciles du Latran avaient répété sans cesse les prescriptions de Grégoire VII, tendant à redresser cette lamentable situation. L'évêque de Saint-Brieuc, Jean (...1109-1138...) qui avait assisté en 1116 au concile de Latran III était revenu dans son diocèse désireux d'y appliquer la réforme voulue par le pape Grégoire VII, mais comme tous les autres évêques bretons, il était fort démuni devant cette situation disposant de la force spirituelle, mais non du glaive séculier.

Voici maintenant qu'il dispose dans son diocèse d'un puissant allié, qui peut user, à la fois de la force de persuasion et de l'autorité séculière... Parcelle de l'autorité de la Grande Abbaye de Marmoutiers, de l'abbaye aux 120 prieurés dispersés dans tout le royaume, seule capable, avec les autres abbayes ligériennes (3), par la solidité de ses institutions de rénover et soutenir un clergé paroissial isolé et soumis aux passions et intérêts des grands et petits potentats locaux.

Il n'y a donc rien d'étonnant à voir l'évêque Jean approuver solennellement, en 1128, la fondation d'un nouveau prieuré de Marmoutiers à Jugon. Frère cadet de celui de Lamballe, car il fut fondé vers 1108, par le seigneur de Jugon, Olivier de Dinan. Et confirmer, en 1129, par une très belle charte dont nous donnons la reproduction, les donations

(1) Pour le droit canon le simonisme était un crime et le nicolaïsme une hérésie.

(2) A.E.B.

A.E.B. I, 7 et sur les conciles du Latran : dict. eccl. du père Richard.

(3) Dont Saint Florent de Saumur.

faites au prieuré de Lamballe, que ce soit « bénéfiques d'église, dimes, oblations tant en prés qu'en terres, ou de quelque nature que ce soit... » Le préambule de cette charte traduit bien l'état d'esprit de l'évêque Jean et son espoir de mettre un terme aux spoliations dont, depuis plusieurs siècles, le clergé était l'objet de la part des « iniques » où l'on reconnaîtra les puissants du jour (4).

Bien plus, en 1132, alors qu'il rendait visite à son archevêque de Tours, il va à Marmoutiers, avec son chapelain Bressel et son chanoine Rivallon, y rencontre l'abbé Odon qu'il avait déjà rencontré à Dinan en 1129, et donne au Grand Monastère, évidemment pour le prieuré de Lamballe, un rocher « appelé la Roche Tanguy, avec l'église Saint-Michel, située sur son sommet, avec tout ce qui en dépendait aux environs de la Roche elle même » (5). On a situé cette Roche Tanguy à Trébry (6), ou encore à Plestan sur les bords du Gast, ou un fief s'appela jusqu'au XV^e siècle Saint-Jean de la Roche Tanguy. On ne trouve dans ces deux sites, aucune roche au sommet pointu (*cacumine rupis*) dont parle la charte. La description du lieu est trop précise. Pour nous, il ne peut s'agir que du rocher du Verdelet, situé au large de la paroisse de Pléneuf, ou de la pointe de la Lingouare, en face du même rocher (7). On constatait, en ces lieux, à la fin du XVI^e siècle l'existence de ruines, et tout dernièrement encore de pêcheries installées au pied du rocher, indice probable de l'existence d'un ermitage monastique en ce lieu (8).

L'intention de Jean était donc de favoriser l'établissement de moines en ces lieux austères bien propres à la prière et à la pénitence. Avait-il en vue de rénover, par la même occasion le clergé paroissial de Pléneuf ? Nous ne saurions le dire, ignorant même si la paroisse de Pléneuf existait à cette date. Si les motifs de la donation de la Roche Tanguy restent un peu mystérieux, elle ne manque pas d'intérêt pour l'histoire du pays de Lamballe (9).

Par ailleurs, l'action de Jean avait été efficace : en 1131 il avait réussi à persuader les propriétaires laïques de l'église de Bréhant de lui remettre cette église. En 1138 ceux de Planguenoual abandonnent à leur tour tous les droits qu'ils gardaient en famille sur cette paroisse. Il chargea les moines de Saint-Melaine de Rennes, abbaye elle-même réformée par Saint Florent, de l'administration et du culte de ces deux églises. Ce même prélat avait, par une sentence de 1129, rétabli les moines de Marmoutiers en l'église de Corseul dont s'étaient emparés ceux de Saint-Jacut (10).

(4) A.E.B. ch. VIII et pour Jugon ch. II, p. 337.

(5) Preuves de Dom Morice I, col. 589.

(6) Guy Devailly, d'après Marie Lise Auffret : « la réforme grégorienne dans l'évêché de Saint-Brieuc », mémoire de maîtrise, in *Annales de Bret.* tome 75, p. 295 n.

(7) Le sommet de la Lingouare s'appelle encore « le château Tanguy ».

(8) Ces pêcheries furent mises à jour lors d'une grande marée, il y a quelques années.

(9) On a pu voir aussi en Saint Michel de la Roche Tanguy, l'actuel rocher Saint Michel en Erquy, frère jumeau du Verdelet. Un ermitage monastique exista aussi sur ce rocher, mais il dépendait de l'abbaye Saint-Aubin des Bois comme le montre un procès entre les moines de cette abbaye et le seigneur de Langourian qui prétendait y avoir des droits.

(10) A.E.B.

Son successeur, l'évêque Rolland acheva dans le pays de Lamballe l'œuvre de rénovation grégorienne entreprise par l'évêque Jean.

Nous avons vu que depuis plusieurs années la paroisse de Saint-Aaron, alors beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui, puisqu'elle jouxtait les Nouvelles Lamballes et le bourg des moines, appartenait à un certain Tréhen. Ce personnage se disait « abbé de Saint Aaron », sans jamais avoir été investi par l'évêque de Saint-Brieuc. Il tenait cette église « héréditairement », ce qui indique que cet état des choses ne datait pas d'hier. Sous l'influence de l'évêque de Saint-Brieuc, il en vint à reconnaître « qu'il avait gravement péché en possédant un sanctuaire de Dieu », et « désirant se faire absoudre de ce péché, qu'il devait à son hérédité, il remit l'église de Saint Aaron entre les mains de l'évêque Roland ». Celui-ci ne pouvait mieux faire que de la remettre entre les mains du prieur de St-Martin de Lamballe, Hervé, qui accepta et l'église et son chapelain. Car l'abbé de Saint-Aaron, laïc, n'allait tout de même pas jusqu'à dire la messe et payait un prêtre, un certain Rainald pour cela. En récompense, Tréhen « l'abbé de Saint-Aaron » obtint de finir ses jours à Marmoutiers, les moines ayant constaté son honnêteté. Ceci se passait en 1144 sous le règne de Garnier, XIV^e abbé de Marmoutiers (11).

A partir de cette date, l'abbé de Marmoutiers présenta à l'institution canonique de l'évêque de Saint-Brieuc le recteur de Saint-Aaron. On voit ainsi en 1207, l'évêque Guillaume nommer le clerc Bertrand, recteur de Saint-Aaron « sur la présentation qui lui en avait été faite par le vénérable abbé du Grand Monastère » et en 1255, Guillaume Daniel, à la place de Bertrand de Trévilly (12). Lorsque le fief du prieuré fut acheté par le seigneur de Lamballe en 1588, c'est ce dernier, qui tout naturellement devint le « présentateur » de la cure de Saint-Aaron.

L'aide qu'apporta le prieuré à l'évêque de Saint-Brieuc fut-elle aussi efficace contre le nicolaïsme que contre le simonisme ? On peut en douter. Une charte de 1282, nous rapporte que sous le prieur Robert de Gorayt (du Gouray), un prêtre Geoffroy Corlay habitait avec sa fille Pétronille, dans une maison couverte de chaume, en face du cimetière du prieuré, là où nous verrons plus tard le presbytère... Nous retrouverons la famille des charpentiers Corlay solidement établie auprès du prieuré aux XVII^e et XVIII^e siècles (13).

De même, le testament de Geoffroy de la Soraye, nous apprend qu'un bourgeois de Lamballe, Geoffroy portait encore en 1255, le nom « d'abbé de Lamballe ». (Gaufridus dictus abbas de Lamballia), et qu'il avait un fils et des héritiers... Il ne peut s'agir là que d'un rejeton des anciens simoniaques du XII^e siècle

(11) Martène II, 95 et A.E.B. ch. X. Cette charte fut donnée à Lamballe, sous le règne de Geoffroy II Boterel, comte de Penthièvre (dominante in Pentavro). C'est la plus ancienne mention du Penthièvre dans un acte.

(12) A.E.B. ch. XIV et ch. XXV.

(13) A.E.B. ch. XXXII.

Vers 1125, les habitants du bourg des moines pouvaient admirer leur église enfin achevée (14). Le Grand Monastère avait bien fait les choses, et « avait mis à la disposition de son prieuré de Lamballe ces moyens exceptionnels dont disposaient les abbayes tourangelles » (15). Il est impensable, en effet, que seuls trois moines et un prieur, effectif habituel indiqué par les chartes, et disposant des ressources malgré tout limitées des donations du XI^e siècle, aient pu édifier un pareil monument.

Le seul monument capable d'accueillir non seulement les « hospites » du bourg des moines, mais aussi les fidèles venus s'agglomérer au nord-ouest des « Nouvelles Lamballes », à proximité du bourg qui jouait déjà, par son activité, un rôle attractif. L'église Saint-Jean n'existait alors sans doute pas. Quant à la collégiale Notre-Dame, qui ne sera consacrée qu'en 1200, elle n'était alors qu'une chapelle castrale (16).

Cependant, si Saint-Martin restait, selon les desseins de son fondateur, un lieu de culte uniquement conventuel, l'idée d'y créer une paroisse (empiétant sur Maroué et Saint-Aaron) devait se faire jour dans l'esprit de l'évêque de Saint-Brieuc, comme le montre une charte de 1129, où Jean, dont nous connaissons le souci de restaurer la discipline dans les paroisses du pays de Lamballe (17) décréta « que toute la population du bourg des moines devait acquitter, sans causer de trouble, les rentes paroissiales (redditus parrochiales), pour nourrir les moines et avoir le droit d'être enterrée dans le cimetière (18). Mais Saint-Martin ne devint véritablement paroisse constituée que lorsque le bourg atteignant une certaine ampleur, l'évêque Geffroy (1162-1202), accorda à Hervé, abbé de Marmoutiers le droit de présenter (ponere) des chapelains, selon les formes habituelles et aux époques révolues. L'évêque de Saint-Brieuc accéda d'autant volontiers à cette demande qu'un de « ses clercs aimés » la lui avait demandée. Certains auteurs (19) ont voulu voir en ce clerc aimé, le jeune Guillaume Pinchon, né à Saint-Alban, et qui, alors étudiait « diligemment en grammaire » à l'école épiscopale de Saint-Brieuc (20).

En 1271, ce chapelain est appelé « curatus » ; en 1284, recteur (21). Les premiers recteurs connus furent : Geffroy qui résigna en 1271 — Pierre Briens, qui résigna en 1284 — Philippe Le Denays, clerc de la

(14) Mussat, op. cité, p. 38 et Roger Grand : « l'art roman en Bretagne » p. 239.

(15) Le Guay : « Les villes des Bret. au Moyen Age » p. 62.

(16) Nous sommes mal renseignés sur les autres lieux du culte à Lamballe aux XI^e et XII^e siècles. Le chanoine Dutemple, suivant l'abbé Marsouin nous dit que Saint Sauveur fut édifié vers le X^e siècle après le passage des Normands. Sa juridiction ne s'exerçait que sur le sud-est de la nouvelle ville. Quant au prieuré Saint Barthélémy, aussi ancien, il aurait pu jouer pour le faubourg Saint-Lazare et les Vieilles Lamballes le même rôle que Saint-Martin, s'il avait été soutenu par une abbaye et mieux renté.

(17) Il avait interdit (charte de 1119 Jugon) d'enterrer les morts au pied des croix.

(18) A.E.B., ch. VIII.

(19) Notamment Guimart. L'évêque Geffroy étant mort en 1202 et Guillaume Pinchon étant né en 1184. Il se serait intéressé bien jeune à de graves questions.

(20) Albert Le Grand, éd. Miorcec 1837, p. 428.

(21) Mussat op cité page 35.

Roche Tanguy nommé en 1284. Ce dernier devait appartenir à une famille noble fort connue plus tard en Penthievre (22).

La création d'une paroisse à Saint-Martin créa de nouvelles relations entre le prieuré et l'évêque. Toute paroisse devait payer à l'évêque du diocèse, pour subvenir à ses besoins un droit dit « de procuration », une certaine somme d'argent que l'évêque empochait lors de sa visite annuelle. La question se posait, à Saint-Martin de savoir qui paierait ce droit. Ce problème fut résolu par l'évêque Pierre, qui décréta en 1211, que sur les 15 sous que paiera Saint-Martin, 10 le seront par le prieur et 5 par le recteur. Cette disposition fut confirmée en 1217 par l'évêque Sylvestre (23).

Saint-Martin resta paroisse de Lamballe jusqu'en 1789. Elle s'étendra même quelque peu au delà des limites du bourg des moines, aura son autonomie particulière, son général, ses trésoriers, sa tasse des Trépassés, etc... et lorsqu'aux temps modernes le prieuré tombera en décadence et ne sera plus pour ses prieurs absents qu'une source de revenus, la paroisse Saint-Martin restera la plus solide des branches issue de l'antique souche de la fondation bénédictine.

(22) C'est la première mention d'un moine ayant desservi l'église de la chapelle Saint Michel de la Roche Tanguy. On voit la Ville Denais, en Erquy, non loin du Verdelet. Les Le Denays furent aussi sgr des Fontaines en Saint-Alban et du Quémadeuc en Maroué.

(23) A.E.B. ch. XV et XIX.

L'âge d'or du prieuré : le XII^e siècle

Le duc Pierre Mauclerc

Religieux et évêques originaires du pays de Lamballe

Malgré une période difficile due aux agissements du duc Pierre de Dreux, dit « Mauclerc », le XIII^e siècle fut l'âge d'or du prieuré. De tous côtés les dons affluèrent, son rayonnement s'étendit au-delà de notre pays de Penthièvre grâce à des religieux nés à l'ombre de son campanile.

Nous ne raconterons pas ici comment Pierre de Dreux, le capétien, le fondateur de la seconde dynastie des ducs de Bretagne s'empara du Penthièvre et chassa de son patrimoine le rejeton de la famille des fondateurs. Nouveau maître de Lamballe, Pierre Mauclerc « s'intéressa » dès 1214 au prieuré et à ses habitants. Au mois de mars, par une charte aux intentions perfides, il « proclamait les libertés et franchises des bourgeois de Saint-Martin ». On a voulu voir dans cet acte une preuve de son amour pour les gens des bourgs qu'il aurait voulu, comme son modèle et cousin le roi de France Philippe Auguste, libérer de la lourde main des seigneurs (1). Il n'en est rien. Quand on compare les termes des concessions accordées et confirmées par Mauclerc, à ceux des concessions du comte Geffroy, on constate que les libertés accordées en 1214, et qui désormais feront loi, ne valent pas celles de 1084-1090.

Certes, les hommes résidant dans ce bourg restent « exempts et libres de tout service, de taille et d'impôt ». Mais Mauclerc impose le bourg des moines de huit livres pour droit de guet au château (gardagium)... Mais il ordonne que les hommes des moines devront participer à ses exercices militaires et à ses chevauchées, comme les autres hommes de Lamballe... Mais ils devront travailler aux fortifications des terres du duc, comme les autres hommes de Lamballe... (2) On objectera qu'en 1084, il ne pouvait être question de fortifications et de chevauchées. Sans doute. Mais il est sûr qu'avec cette nouvelle charte de 1214, les habitants du bourg comprirent qu'une époque était révolue : celle de la domination douce et imprécise de la première dynastie de leur fondateur (3).

Les années qui suivirent, leurs craintes se confirmèrent. On sait que Mauclerc s'éleva contre une partie de l'église de Bretagne et la persécuta. L'évêque de Saint-Brieuc, Guillaume Pinchon dut même quitter son évêché. Maître du diocèse, Mauclerc ne pouvait laisser en paix le prieuré

(1) Levron : « Pierre Mauclerc » in Mémoi. Soc. Arch. de Bret. XIV et XV « Catalogue des actes de Pierre de Dreux » id. XI.

(2) A.E.B. ch. XVI.

(3) Montigny : « Essai sur les institutions du duché de Bret. » p. 87.

Saint-Martin. Une charte de 1250 nous apprend que ses baillis (4) lui firent subir « préjudices et injustices » (injurias et damna)... Ce n'est qu'en 1230, que Mauclerc, refroidi par l'excommunication de Saint Guillaume renforcée par celle du pape Grégoire IX, « revint à de meilleurs sentiments ». Dans une charte donnée à Rennes au mois de septembre, il consentit à réparer, vis-à-vis de l'abbaye de Marmoutiers, les injustices et préjudices qu'il avait commis sur ses prieurés de Lamballe et de Jugon. Pour ce qui était de Lamballe, il déclara revenir à la charte de 1214 (5).

Cependant, durant ces mauvaises années, les donations en biens et droits n'avaient pas cessé. En 1216, quelques seigneurs du Penthièvre, Etienne de Corron, Geoffroy Tournemine, Sénéchal de Penthièvre, Roland de Hillion, Hamon Le Prévot qui, à eux quatre possédaient le bois de Corron (6), eurent pitié des moines qui, au sommet de la Roche Tanguy, priaient Dieu, dans les froids, les vents, au péril de la mer. Ils leur accordèrent la permission d'aller, tous les jours s'ils le voulaient, ramasser du bois mort pour se chauffer. Ils ne demandaient rien d'autre qu'une part des prières des moines et des mérites qu'ils obtenaient ainsi au Paradis, pour eux et leurs descendants... Mais comme ils estimaient, avec quelque raison, que ces malheureux moines ne resteraient pas éternellement accrochés au sommet de leur rocher, ils spécifièrent que ces prières seraient dites au Grand Monastère, à Marmoutiers, qui lui, était assuré de la pérennité, et cela, jusqu'à la fin des siècles (7).

Cette question de bois de chauffage et de construction préoccupait les moines. Ils avaient pu disposer du bois de la Touche à Loup. Mais on imagine combien les constructions de l'église et des nouvelles maisons de leur bourg avaient pu l'amputer. Aujourd'hui, et depuis longtemps il n'en reste plus rien. Corron n'était qu'une réserve de bois de chauffage. Aussi devaient-ils tourner leurs regards vers la grande forêt de Lamballe (dont une partie appartenait aux moines cisterciens de Saint-Aubin-des-Bois) et vers ses nouveaux propriétaires : la famille Tournemine (8)... Ils firent si bien, qu'en 1220, Olivier Tournemine, fils du Sénéchal Geoffroy donnait au prieuré Saint-Martin tout le bois mort qu'il désirait prendre dans sa forêt de Lamballe, et aussi du bois d'œuvre. Le nouveau propriétaire de la forêt explique, dans la charte de donation, qu'il avait remarqué qu'un grand nombre de personnes s'y était installé et râflait tout le bois mort (nemus mortuum... adnichillari). Il avait pensé qu'il fallait mieux en faire profiter les moines en échange de quelques prières. De plus il leur donne tout le bois d'œuvre qu'ils

(4) Mauclerc avait installé en Bretagne des baillis, institution purement capétienne.

(5) A.E.B. ch. XXIII.

(6) Le Bois de Corron (nemus de Corron) était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Nemus signifie qu'il se composait de parties boisées et de pâturage.

(7) A.E.B. ch. XVIII et Dom Morice : Preuves I col. 832. Du temps de Dom Morice cette charte portait encore deux sceaux, mais le premier, celui du sgr. de Corron était illisible.

(8) Par le don qu'en fit le duc Mauclerc à Edie de Penthièvre, épouse de Geoffroy Tournemine.

veulent pour construire leurs édifices, à l'exception des bois fruitiers. Il indique même l'endroit où ils pourront abattre ces arbres : le long du chemin qui va de Trégomar à Pléven (9).

Au Moyen-Age, il était très important de disposer librement d'un autre produit : le sel. La donation de 1090 leur avait assuré la provende quotidienne. Cartudo le Noble et ses salines du Tournegouët produisait davantage. Mais voici mieux : en 1145, Geffroy le Prévot, qui possédait des salines en Hillion, donne au prieuré une rente de dix quartiers sur ses salines, car il se fait vieux et désire finir ses jours au Grand Monastère (10).

En 1225, c'est Lucie de Matignon, veuve d'Etienne Goyon, qui donne une rente annuelle d'une mine de froment, à prendre sur sa terre de la Baillie (aujourd'hui en Saint-Cast). Cette donation fut confirmée en 1293 par son arrière petit-fils, Alain II Goyon, sgr de Matignon. Saint Guillaume avait inspiré cette oblation. Il apposa son sceau à la charte qui la garantissait (11).

Saint Guillaume fut, à cette époque, un tuteur bienveillant pour le prieuré. Il s'entremet pour arranger maintes affaires.

En voici une : le prieuré possédait, à l'emplacement actuel de l'étang des Ponts-Neufs, des moulins appelés « moulins de Boteroie ». Ils étaient gardés par un certain Guillaume Jehan, et ce meunier prétendait en avoir la garde perpétuelle. Ce que le prieur niait. Pour se débarrasser de ce gêneur, il avait loué ces moulins à deux autres personnages : Eon et Guillaume de Boteroie. Jehan alla se plaindre à l'évêque de Saint-Brieuc. Ce dernier trancha l'affaire en 1231, en disant au prieur qu'il fallait dédommager Jehan en lui donnant... cent sous. Aujourd'hui la somme paraît dérisoire. C'était alors quelque chose. Trente ans plus tard, le prieur fut débarrassé de ce moulin à chicanes. Le duc Jean I Le Roux, fils de Mauclerc ayant édifié la digue des Ponts-Neufs, sur l'ancienne chaussée romaine, les moulins furent engloutis sous les eaux. Pour dédommager Saint-Martin, Jean Le Roux, alors en son château de Suscinio, lui donna en mars 1260, les moulins de Vauvert, situés un peu plus haut dans la vallée du Gouessan, avec le même « distroit » (12) que les anciens moulins de Boteroie. Ces moulins étaient d'un bon rapport. En 1312, le prieur les loua 52 livres à Etienne Aillerault et Jehan Léonard (13). Une partie du fermage devait être payée peu avant Pâques, devant servir de pécule au prieur qui devait aller, pour la fête de la Résurrection du Christ, au chapitre général de Marmoutiers (14).

Ces moulins étaient d'un si bon rapport que la même année, le prieur

(9) A.E.B. ch. XX. Dans cette charte, Olivier Tournemine se dit descendant du comte Geffroy. Ce qui était vrai, à cause de sa mère Edie.

(10) A.E.B. ch. XI.

(11) A.E.B. ch. XII.

(12) On appelait distroit, l'étendue de territoire dont les habitants devaient porter leur blé à moudre au moulin.

(13) A.E.B. ch. XXIV et arch. des Côtes-du-Nord H. et A.E.B. ch. XXVII.

(14) A.E.B. IV, page 310 n.

achetait à la famille Faber (15) un moulin qu'elle possédait près le pont Saint-Martin. Dix ans plus tard, Pierre Roussel, petit-fils d'Olivier Faber donne aux moines tous ses droits sur la Ville Derrien, terre qu'il possède en Saint-Alban (16).

Le prieuré avait aussi des droits sur le moulin de la Ville-Marie, situé sur le Gouessan, au bas de la maison de la Ville Marie, dont il dépendait. Les moines y avaient établi, traversant le bief, un pont ou passerelle (passagium). Les seigneurs de la Ville Marie reconnurent qu'ils devaient payer aux moines 3 boisseaux de froment pour jouir de ce passage sur la rivière, aussi longtemps qu'ils posséderaient ce moulin.

La donation la plus importante que reçut Saint-Martin à cette époque fut la terre de Trévilly, sise non loin du prieuré, entre la route de Saint-Martin à Coëtmieux et le Gouessan. Nous avons vu qu'avant la fondation de Saint-Martin, Trévilly appartenait à l'ancienne abbaye bénédictine de Saint Magloire de Léhon, près Dinan (la même abbaye possédait la chapelle Saint Paul aux Vieilles Lamballe). A Trévilly, les bénédictins avaient construit une chapelle dédiée à Saint-Magloire.

On sait que lors des invasions normandes du IX^e siècle les moines de Léhon se réfugièrent à Paris, où ils fondèrent l'abbaye Saint-Magloire de Paris. Trévilly abandonné fut alors occupé par des laïcs. Aussi, lorsqu'en 1182, Saint Magloire de Paris, donna Léhon qui n'était plus qu'un simple prieuré à la Grande abbaye de Marmoutiers, les moines retrouvèrent-ils le domaine de Trévilly largement amputé. Il restait cependant « un manoir ou lieu d'habitation (manerium), des prés, des landes ». Mais l'éloignement de Léhon nuisait à la bonne administration de ce domaine. Marmoutiers était alors dirigé par un habile administrateur, l'abbé Etienne de Vernon (XXV^e abbé). Sur sa demande, le chapitre décida en 1283, que le manoir de Trévilly, ses rentes et tout ce qui en dépendait serait annexé à Saint-Martin de Lamballe. Pour ne pas désavantager Léhon, il décida que Lamballe paierait tous les ans une rente de 19 livres à Léhon, et qu'en outre, il consacrerait 20 sous, à entretenir en l'église Saint-Martin une lampe en l'honneur de la bienheureuse Marie (17).

Dans les mêmes temps, et pour se faire pardonner d'occuper un lieu naguère donné aux moines, Geffroy de Trévilly et sa femme Nobilis, qui se disent tous deux nobles et chevaliers, donnent à Saint-Martin une rente de deux pérées de froment et une rente censive de deux sous (18).

Le manoir de Trévilly disparaîtra bientôt du patrimoine du prieuré, mais celui-ci conservera jusqu'à la Révolution, un important groupe de pièces de terre autour du Val des Moines, au confluent du Gouessan et du ruisseau de la Cornillière (24 hect. env.). Les prieurs y firent bâtir une ferme qui prit, on ne sait pourquoi, le curieux nom de « métairie des Puces ».

(15) Un « faber » était un artisan. A.E.B. ch. XXVI et XXX.

(16) A.E.B. ch. XXVIII.

(17) A.E.B. ch. XXXI et Martène.

(18) A.E.B. ch. XXXV.

L'administration de son temporel (19) n'allait pas sans causer des soucis et des tracasseries aux prieurs. A Trévilly même, où ils avaient fait construire une pêcherie neuve, le duc Jean Le Roux, seigneur de Lamballe, en avait fait détruire une moitié, pour une question de droit de passage sur la rivière. Le prieur avait subi en silence cet affront. Mais dès la mort du duc (1286), il porta ses lamentations et récriminations (querimonias) auprès de ses exécuteurs testamentaires. Heureusement pour lui, c'étaient des évêques de Bretagne et parmi eux, Guillaume de la Roche Tanguy, évêque de Rennes, ancien clerc du prieuré. Ils donnèrent tort au feu duc, tout en réservant les droits du nouveau (1290) (20)... Il y avait aussi à Trévilly un moulin qui avait appartenu aux moines de Léhon. Quant Saint-Martin reprit Trévilly, ce moulin appartenait à Eon Calloët, bourgeois de Lamballe, qui pour cela lui devait une rente. Depuis longtemps, Calloët ne payait rien. Le prieur Claude Grignon ne cessait de lui réclamer son dû, qui s'élevait en 1308 à 14 pérées de froment. Le procès fut porté devant la cour de Lamballe. Nous en ignorons le résultat.

En 1304, un autre riche bourgeois de Lamballe, Robert Rimou (21), avait acquis du prieur Olivier, contre une rente annuelle de 6 pérées de froment, les terres du grand et petit Carlan, près du pont de la Cornillière (il s'agissait sans doute d'une partie de l'ancienne métairie de Carlan de la comtesse Agnès). Un seigneur voisin, Alain du Plessis, (il occupait l'ancien Plessis du Comte Eudes) prétendit, malgré une renonciation à ce droit par son ancêtre Alain de Retailis en 1224, recevoir l'hommage des moines pour cette rente. Cette fois-ci c'est le roi de France, lui-même, Philippe V le Long, qui sur l'intervention probable d'Alain de Lamballe, évêque de Saint-Brieuc, et son conseiller, qui défendit à Alain du Plessis d'émettre de pareilles prétentions (22).

Peut-on voir dans cette intervention royale, renouvelée en 1315, inhabituelle pour une affaire de si peu d'importance, le signe de la renommée du prieuré à cette époque, liée à l'illustration de plusieurs religieux lamballais du XIII^e siècle, qui laissèrent dans l'histoire une réputation, sinon de sainteté, comme Guillaume Pinchon, du moins de grande capacité.

Voici d'abord celui qu'on appela : Bernard de Lamballe. Il fut l'un des négociateurs et témoin de l'accord entre l'abbé de Marmoutiers et le vicomte de Porhoët au sujet du prieuré de Josselin, en 1116 (23).

(19) On appelle temporel le revenu des biens affectés à une dignité ecclésiastique.

(20) A.E.B. ch. XXXVI.

(21) La famille des Rimou était une des plus riches parmi les bourgeois de Lamballe aux XIII^e et XIV^e siècles. Un grand fief de la seigneurie s'appelait « le fief es Rimou », du nom de son fermier général. En 1275, Guillaume Rimou « Bourgeois de Lamballe » achète à Hervé vicomte de Léon, les droits et coutumes de Saint-Mahé du Finistère. Dom Morice I, col. 1037.

(22) A.E.B. ch. XXXIX.

(23) Halgouët du : Essai sur le Porhoët et Dom Morice Preuves I, 531.

Puis celui qu'on appela : Geffroy de Lamballe, moine bénédictin, prieur de Vitré en 1207 (24).

Puis celui qu'on appela : Pierre de Lamballe. Il fut archevêque de Tours et métropolitain de 1250 à 1257. Il consacra plusieurs évêques bretons, dont Hamon de Tréguier et Alain de Vannes. En 1252, sur ordre du pape il excommunia le puissant comte de Blois, « fléau de la chrétienté » il décéda le 24 octobre 1256 (25).

Puis celui qu'on appela : Alain de Lamballe. Chanoine et trésorier de Châlons-sur-Marne, doyen de Saint-Germain l'auxerrois, il fut en 1313 porté sur le trône de Saint-Brieuc. Très aimé du roi de France Philippe V, il assista au Parlement de Paris en 1316, et régla des contestations entre l'abbé de Saint-Germain des Prés et l'Université de Paris. Il décéda vers 1320 (26).

Puis celui qu'on appela : Guillaume de la Roche Tanguy. Il était selon du Paz « du même sang qu'Alain de Lamballe ». Il fut sacré évêque de Rennes en 1282. Tirait-il son nom du rocher de la Roche Tanguy, où il aurait été clerc, comme Philippe Le Denays. Donna-t-il son nom à la seigneurie de la Roche Tanguy, en Plestan ? Rien de tout cela n'est improbable. Ce docteur en théologie était selon le dire de ses contemporains « doux, discret et éloquent ». Il mourut en 1297 (27).

Plus tard, celui qu'on appela : Jean de Lamballe. Moine bénédictin, il fut d'abord prieur de Neufchatel, protonotaire, prieur de Lay, abbé de Saint Mansuy, au diocèse de Toul. Il mourut en 1468 (28).

Nous ne prétendons pas que ces éminents évêques et religieux sont issus du prieuré Saint-Martin. Mais il est fort probable que le prieuré ne fut pas étranger à leur vocation, à leur formation première, puis ultérieure par les soins du Grand Monastère... ou des écoles épiscopales de Saint-Brieuc. En tous cas ils portèrent au loin le nom de Lamballe, à une époque où la renommée résonnait autant autour des cloîtres que sur les champs de bataille.

(24) Guillotin de Corson : « Pouillé, etc... » tome II, page 455.

(25) Hauréau. Gallia Christiania. XIV, col. 110.

(26) Guimart : « Histoire des évêques de Saint-Brieuc » et « Les Olim » III, page 634.

(27) Guillotin de Corson : « Pouillé, etc... »

(28) Hauréau. Gallia Christiania. XIII, col. 809, 1041, 1093, 1394.

Le XIV^e et le XV^e siècles : la fin de l'âge d'or

Aux XIV^e et XV^e siècles, les signes annonciateurs de la fin de l'âge d'or commencent à se faire sentir. Le premier fut la stagnation de l'extension du patrimoine. La raison en est simple : A quelque distance du prieuré et du bourg, s'installait un couvent de moines mendiants, les Augustins (1). Et ces moines-là, habiles à capter la confiance et les bourses des nobles et bourgeois de la ville, firent de leur couvent et de son église, le lieu de culte « à la mode » de Lamballe, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Ils drainèrent vers leurs coffres, les dons et fondations, qui autrement seraient allés à Saint-Martin.

On sait que le duc Jean Le Roux, avait fondé, avant 1274, une modeste maison des « frères de la pénitence », dits « les frères sachets », car ils allaient mendier dans les rues couverts d'un sac... sous les murs de la ville, dans « le terrouer de la Garde », à toucher les limites sud du bourg Saint-Martin (2). En 1274, le vingt-troisième canon du vingt-troisième concile de Lyon avait décidé l'extinction de cet ordre mendiant, un peu bizarre, autorisé par Innocent III (3). Si bien qu'à Lamballe, en 1302, il ne restait que deux frères sachets. Le duc Jean II les aimait bien, car il les coucha pour 100 sols sur son testament (4). En 1313, ils étaient morts, et le duc Jean II les remplaça par des frères Augustins, ce qui lui valut d'être excommunié, le concile de Lyon ayant décidé que seul le pape pourrait disposer des biens des malheureux sachets. Mais l'affaire s'arrangea et par une bulle de 1316, expédiée d'Avignon, Jean XXII absolvait le duc, qui n'avait péché que par ignorance et confirmait les Augustins de Lamballe (5).

Alors les donations affluèrent de toutes part au nouveau couvent, dont l'église commence à sortir de terre. En 1337, Olivier II Tournemine, sgr de la Hunaudaye, leur donne 120 livres de rente annuelle. Ce qui était énorme (6). Les Vaucouleur, sgr. de Lanjamet, la riche maison des Malestroit, sgr de la Soraye et d'Uzel, suivent leur exemple. En 1357, Thomas Callouët, bourgeois, leur donne une terre près de leur couvent. Les Dolo, les Bourdon, les Boishardy, les Gaudin, veulent avoir un enfeu chez eux et paient en conséquence... (7).

(1) Les Augustins furent fondés par Alexandre IV en 1258, qui rassembla diverses congrégations d'ermites vivant à la campagne.

(2) Il paraît, selon l'acte de fondation (A.E.B. II, p. 221) que ce terrain appartenait alors au duc. Mais St Martin ne possédait-il pas ce « terrouer » par la donation d'Hervé Le Prevot ? On peut voir là l'effet des injustices de Pierre Mauclerc.

(3) Richard père. Dictionnaire Universel, etc...

(4) Dom Morice. Preuves I, col. 1185 et 1187.

(5) A.E.B. II, p. 221 et Hervé Martin : « Les ordres mendiants en Bretagne » (I.A.R.H. 1975, page 13).

(6) Levot : « Biographies bretonnes » II p. 914. Cette somme paraît énorme. Elle représente deux fois les gages du sénéchal (60 l. en 1387). On peut se demander si Levot n'a pas confondu intérêt et capital.

(7) Pour le détail de ces fondations, voir : « Hervé Martin, opus cité », qui a dépouillé le fonds des Augustins aux arch. des C.-du-Nord, série H, non coté.

Un des plus riche seigneur du pays, Olivier du Vauclerc, leur donne une rente de 48 pérées de froment et tout le terrain situé entre les murs de leur couvent « et le ruisel qui descend devers le moulin de Quincampoix au prieuré Saint-Martin ». Et comme sur ce terrain qui avait jadis appartenu au prieuré, se tenait la foire Saint-Denys, il leur donne ses droits sur cette foire (8).

Mais tout cela n'est rien à côté des 1 000 livres de capital que leur lègue par testament Yolande d'Anjou-Sicile, comtesse de Montfort et de Penthièvre, épouse du futur François I^{er}, duc de Bretagne. Mille livres, que les Augustins auraient transformé en cent pérées de rente de froment, s'ils n'avaient pas confié leur intérêt à deux nobles de Lamballe, Roland Poulain et Jehan Le Moenne, qui s'étaient « sucré » au passage... Aussi, chez les Augustins le service solennel de Yolande de Sicile était-il somptueux, avec « draperies dans le chœur, et cierges tout à l'entour de la faulce chasse, couverte des armes de ma dite dame » et chaque jour, une messe quotidienne à sa mémoire, annoncée par « un grand branle et long trait de cloche », succédant à douze coups, « au son de la plus grosse cloche et campagne de l'église des Augustins » (9).

A Saint-Martin, le service pour le même personnage n'est qu'une messe basse, le dimanche matin, vite expédiée avant les autres offices... Rien de plus significatif que la différence de ces deux fondations, car il en était des signes extérieurs de la foi comme du reste, ils suivaient la mode du jour et l'attrait du nouveau... Et, si, enjambant les siècles, nous comparons les résidences des deux prieurs en 1789, nous voyons que celui des Augustins jouit d'un superbe appartement, bibliothèque, salon de compagnie, avec cheminée de marbre, boisé tout à l'entour, décoré de trumeaux et de peinture allégoriques au goût du XVIII^e siècle. On y recevait les grands seigneurs, le duc d'Aiguillon, le duc de Penthièvre, lors de leur passage à Lamballe... Le prieur de Saint-Martin, quand il venait chez lui (ce qui était rare il est vrai), trouvait un vestibule en terre battue et des salles aux carreaux de terre cuite à demi ébréchés... (11).

Nous n'accuserons pas davantage les Augustins. Le chanoine Dutemple nous dit qu'ils avaient, à cause de leur richesse, mauvaise réputation, à la veille de la Révolution (12).

Revenons à notre Saint-Martin, encore florissant, malgré tout à la fin du moyen-âge, même si le flot des donations s'est tari, ou plus exactement s'est reporté sur la paroisse, en négligeant le prieuré (13). Il est temps d'étudier ses relations avec le Grand Monastère, avec les

(8) A.E.B. II, 235.

(9) « Hervé Martin, opus cité p.

(10) Arch. C.-du-N. H (carton Saint Martin) : « livre des anniversaires, charges et obligations du prieuré conventuel de Saint Martin, etc... »

(11) Arch. des C.-du-N., série Q, non coté. Estimation pour vente nationale en 1790.

(12) Dutemple I, p. 206 et Cauret : « le Doyenné de Lamballe » page 76.

(13) On pourra étudier les oblations pour obit à la fabrique de St Martin aux archives des Côtes-du-Nord., H.

habitants du bourg, avec les seigneurs de Lamballe. Nous terminerons ce chapitre par une promenade dans le bourg, tel qu'il pouvait être à cette époque.

Nous ne connaissons que très imparfaitement la liste des prieurs des origines à la fin du XV^e. De 1084 à 1300, environ, ils paraissent, comme tous les personnages de cette époque, sous un unique nom de baptême. Ce sont : Christian (1090) — Bernard (109.) — Gosbert (1128) — Hervé (1144) — Raoul (1207) — Robert (1282) — Robert de Goroyt (1283) — Geffroy (1340)... A partir du XIV^e siècle, ils portent un nom de famille : Claude Grignon (1308) — Jean de Saint-Budec (1316) — Hervé Urvoy (1325) — Jean Dutertre (1423) — Aiaïn Macé (1437 et 1440) — Thébault des Déserts (1460 et 62) — Jean Briou (1465 et 68) — Rolland Le Corgne (1474) — Jean Le Corgne (1420)...

Jusqu'à la famille des Le Corgne, d'origine lamballaise, les prieurs semblent étrangers au pays. C'étaient des moines du Grand Monastère. « L'abbé pouvait les rappeler dans le cloître quand il le jugeait à propos » (14). Tous les ans, le prier devait se rendre « aux environs de Pâques » à Marmoutiers pour assister au Chapitre Général. « Il payait alors un droit de table abbatiale aux officiers d'icelle abbaye » (15). Théoriquement le prieuré de Lamballe ne devait subvenir en rien d'autre pour l'entretien du Grand Monastère. Mais il pouvait se trouver que des taxes extraordinaires lui fussent demandées, comme en 1518, où l'abbé Gautier (XL^e abbé) l'imposa pour réparer l'église abbatiale (16).

Tous les ans, l'abbé ou son procureur devait visiter chacun de ses prieurés. Il empochait alors un droit de visite (17). Il ne reste des passages de l'abbé de Marmoutiers à Lamballe que les relations pour les années 1316, 1325, 1331, 1340. Ces visites se déroulaient de façon presque immuable. En décrire une est décrire les autres (18).

L'abbé s'en venait par Moncontour et s'en allait par Jugon. Ainsi, en 1316, Jean de Mauléon (XXVIII^e abbé) que l'on disait « petit de taille, mais beau de visage » (19) arriva de bon matin à Lamballe et se rendit aussitôt à la « domum manerum », le prieuré, où il trouva le prier, frère Jehan de Saint-Budec et ses deux « socios » frère Guillaume de Faverolles et frère Thomas de Rogé. Ensuite il visita les monuments qu'il trouva bien construits et entretenus honnêtement. Puis il se rend à l'église, y célèbre le divin office de la messe, examine les vêtements, les ornements de l'autel, s'assure que chaque prêtre, y compris le recteur possède son calice personnel, se fait montrer les chapes blanches et les dalmatiques, constate que l'édifice est en bon état et que les réparations y avaient été correctement effectuées. Le voici ensuite dans les « officinas », l'habitation des moines. Il y constate qu'elles sont

(14) Richard père : « Dictionnaire ecclésiastique ».

(15) Arch. des C.-du-N., H. Aveu Guillaume Sauvage. (1678) il est alors de 15 l. pour table abbatiale. Nous n'avons pas retrouvé ces tarifs pour le Moyen-Age.

(16) Martène. II, page 361.

(17) 20 l. en 1678.

(18) Arch. Indre-et-Loire : H 365. « Actes des visites des prieurés, etc... », folios 29 et 35. N'existe plus que pour les années 1316 et 1325.

(19) Martène.

suffisamment garnies de victuailles et qu'ils ont même engrangé les nouvelles récoltes et les rentes de l'année.

Alors, vint un moment délicat. L'abbé demande au prieur s'il doit quelqu'argent à son prochain. Cette année-là, le prieur avoua qu'il devait 25 livres à Thomas Redon, le recteur et à la fabrique de Saint-Martin. 115 livres à Rolland Le Pugneix, 4 livres à Olivier Hervé, mais qu'en revanche Pierre Bourdon lui doit 4 livres et peut-être même plus, à ce qu'il croit... (en 1325, le prieur Hervé Urvoy n'avoue qu'une livre de dette). Ces aveux ne semblent guère émouvoir le père abbé qui se contente de les noter avant de continuer sa visite par les moulins, les deux à blé et les deux « à pannes » (à drap), que le prieur déclara lui rapporter 120 livres par an. L'abbé de Marmoutiers termina sa visite par un petit tour à Saint-Aaron, dont il trouva l'église tout à fait à sa convenance.

Le lendemain, départ pour le prieuré de Jugon, où le même scénario recommence : visite à l'église, aux moulins, aveu des dettes... etc...

La visite de 1331, par l'abbé Symon Le Maye (1330-1352) (20) fut plus mouvementée. D'abord l'abbé ne trouva pas le prieur. Il était absent. En revanche, il fut assailli par les récriminations des habitants du bourg, qui vinrent lui faire part de leurs doléances contre le prieur. Tout d'abord, dirent-ils, il n'entretenait pas la lampe devant le maître-autel « qui de toute antiquité avait habitude d'y être » (21). Ensuite, il réclamait des bouffeurs de Saint-Martin qui boulangaient « 11 dérées », par cuisson de neuf boisseaux de froment. Les boulangers n'en voulaient donner que neuf ». Comme l'abbé Symon n'avait pas de temps à perdre avec cette histoire, il chargea, sur le chemin du retour, les prieurs de Vitré et de Laval de régler cette affaire : les boulangers ne donneront que 9 dérées de pain au prieur par cuisson ; mais lorsque pour une raison ou une autre ils mettront au four en dehors du jour fixé, ils devront payer 2 dérées par cuisson (22).

Lors de sa visite de 1340, peu après Noël, l'abbé Symon reçut la plainte de Pétronille, fille d'Olivier Le Nepvou. Le prieur Geffroy avait repris son « hébergement », sous prétexte qu'elle n'avait pas payé une rente. Symon n'approuva pas la chose. Pétronille retrouva son hébergement, à condition de payer une rente annuelle de 5 sous au prieur (23).

Malgré cela, le prieuré de Lamballe ne semble pas avoir été le plus mal tenu des prieurés de Marmoutiers. « L'acte des visites », nous dit qu'ailleurs les moines ne se levaient la nuit que les dimanches et jours de fête. Qu'ils ne chantaient pas « en note » leurs heures canoniales, ayant perdu leurs livres. D'autres ne disaient la messe qu'une fois par semaine. Quelques-uns avaient imaginé de se confesser entre eux, ce qui était tout à fait interdit. Un moine ne devant se confesser qu'à son prieur (24).

(20) L'abbé Symon fut plus tard évêque de Dol et évêque de Chartres (Martène II, 278).

(21) A.E.B. IV 322 n. et archives des Côtes-du-Nord H.

(22) A.E.B. IV 306 n3 et archives des Côtes-du-Nord H.

(23) Archives des Côtes-du-Nord H.

(24) Martène II, 287.

Les visites de l'abbé montrent que les relations n'étaient pas toujours excellentes entre le prieur et les habitants du bourg. Il est certain que la position du prieur ne devait pas être facile. Il n'était que le seigneur délégué de son fief, son père abbé étant le seigneur de droit, et révocable à volonté il pouvait voir son administration contestée à tout moment.

A la fin du XV^e siècle, la juridiction du prieuré s'exerçait sur : 1° le fief du bourg Saint-Martin ; 2° trois baillages ruraux : en Maroué, Le Plessis et Trévilly. En Andel, le Val Bousteret ; 3° le fief de Cartudo le Noble, enclavé dans les réguaires de Saint-Brieuc.

Le fief du bourg s'étendait alors sur la Grande rue, la Petite rue, le carrefour, la rue des moulins, la rue dorée, la partie sud de la rue des Bignons. Il n'était pas au midi limité par la venelle Bodin, mais comprenait une partie de terres de la maison noble de Crénan, dite aussi de la Chataigneraie, entre le champ de foire et le Gouessan (25).

La paroisse Saint-Martin, qui était dite « hors la vairie de Lamballe » (26) était plus étendue que le fief, puisqu'elle comprenait, en plus la rue des Champs Grenus, de la Grignardais, et Jouan. La paroisse correspondant certainement au fief primitif, on voit que le « terroir des moines » s'était sensiblement rétréci : au sud du côté de la Garde, à l'ouest par la seigneurie de Vaunoise (Bocage) qui possédait la rue des Champs Grenus, le bas de la rue de la Grignardais, et prétendait même avoir l'hommage de quelques jardins en la rue des Bignons, enfin au nord par la seigneurie de Lamballe, qui avait grignoté le terroir de la Grignardais. On peut penser que ces empiètements sont l'œuvre des « baillis de Mauclerc ».

Les habitants du bourg devaient payer au prieur ou à son receveur des rentes censives en argent dues sur leur « places » (plateas), qu'elles soient bâties ou non. Il ne semble pas qu'il y ait eu aucun rabais en cas de ruine, mazière, ou nouvelle construction. Cette rente devait être portée le jour de la Toussaint, sous le porche de l'église. Les rentes en nature, dues sur les mêmes places, qui étaient dites « rentes mangières » devaient être portées, au prieuré, la veille de Noël. Enfin, à la mi-carême, ils devaient, tous ensemble, lui porter les 7 livres 8 sols, de la rente « taille ou gardaige ». C'était le prix, légèrement abaissé de quelques sols, que devaient payer les habitants pour ne pas faire la garde du château. Ainsi, en avait décidé Mauclerc en 1214. Cette rente était donc dite « solidaire »... Elle était avec l'exemption totale du droit de rachat (27) le seul avantage dont jouissaient les bourgeois de Saint-Martin, par rapport aux bourgeois « de la vairie de Lamballe ».

(25) Archives Côtes-du-Nord E, 385. D'après un aveu de 1568, le fief du Val Bousteret ne contenait que huit familles.

(26) Chauvin : opus cité page 116.

(27) Droit de succession.

Certaines maisons devaient des rentes particulières : le bout ouest de la Grande Rue, côté Nord devait à l'hôpital du pont Saint-Martin. Une maison devait le vin de messe au recteur (28).

Les pauvres de Saint-Martin avaient donc leur hôpital, dit aussi « maladrerie » ou « hostellerie » maison située juste après le moulin quand on sortait du bourg. Cet hôpital qui était organisé comme une minuscule seigneurie, avait la mouvance de quelques terres situées « en la champagne de la maladrerie » et de quelques jardins sur les bords du Gouessan. Il était entretenu par des rentes levées sur les maisons du bourg. Lorsqu'en 1535, il sera supprimé pour être réuni au Grand Hôpital, ces rentes lui seront reversées (29). Les moines devaient donner aux pauvres de leur bourg, pendant les quatre dimanches de l'aveut, une pérée de blé cuite et convertie en pain.

Les habitants du bourg avaient leur forge, au coin de la petite rue et de la rue des moulins, devant leur cimetière. Leur four banal, de l'autre côté du cimetière. Ils devaient porter leurs grains à moudre aux moulins blatiers. L'un d'eux était situé près du pont. Leurs draps, à fouler aux deux moulins « à pannes » que nous n'avons pu localiser.

Comment le prieur exerçait-il la justice ? Le Grand Monastère prétendait, dans une charte apocryphe, qu'il avait haute justice sur ses vassaux. Ce droit lui aurait été donné par le comte Geoffroy Botterel II, avec le Mont Bouët, où le seigneur de Lamballe, usurpant plus tard le droit des moines, installa ses bois de justice, au bord de la route de Moncontour... La ficelle était un peu grosse. Dans les aveux détaillés du XVI^e siècle (nous n'en avons pas pour le XV^e), il ne sera jamais question de haute justice. Ce n'est qu'au XVII^e que quelques prieurs plus audacieux, ressortant cette charte qu'ils étaient allés chercher à Marmoutiers, s'étonneront de la disparition de ce droit, sans trop chercher, toutefois à le faire valoir.

Comme tout seigneur particulier, il exerçait moyenne et basse justice. Il la rendait par « Sénéchal et seul juge, en la cour de Saint-Martin de Lamballe ». Nous n'avons pu déterminer en quel lieu se tenait cette cour, aucun bâtiment n'ayant laissé dans les siècles postérieurs le nom « d'auditoire ». Sans doute dans l'église ou devant son porche.

Au XIV^e siècle, le prieur usait d'un sceau, dont nous donnons le dessin. Nous n'en avons trouvé qu'un seul exemplaire appendu sur lacet de chanvre, à une charte de 1312 (bail des moulins de Vauvert) (30).

Quelle était la juridiction supérieure de celle de Saint-Martin ? Il semble que jusqu'au XIV^e siècle, ce fut la juridiction temporelle de l'évêque de Saint-Brieuc, en la personne (au XIII^e siècle tout au moins) de l'archidiacre du Penthièvre. On peut le déduire d'une charte de 1282, où une sorte de « retrait féodal » d'une « place » située devant l'église, fut évoquée devant la cour de l'archidiacre (31).

Ensuite, à une époque que nous ne pouvons préciser, probablement

(28) Archives des Côtes-du-Nord E. 508.

(29) Marsouin et Martray.

(30) Archives des Côtes-du-Nord H.

(31) A.E.B. chapitre XXXII « in nostra presenciam constituti in jure apud Lambaliam ».

sous le règne des Blois-Penthièvre, « les officiers de la cour de Lamballe, se sont efforcés d'entreprendre connaissance et juridiction sur aucun des hommes du dit prieuré... » Mais lorsque le Penthièvre fut saisi en 1420, puis redonné en 1450 à Jean de Blois, le duc François II, par un mandement donné à Vannes, le 24 juillet 1459, mentionna qu'il se réservait « les fiefs d'église et de fondation » (32). Désormais, tout est clair : lorsqu'un habitant du bourg désirera faire appel de son prieur, c'est à la cour du duc de Bretagne, et non à celle du seigneur du Penthièvre qu'il devra s'adresser. Plus tard, après le rattachement de la Bretagne à la France, il devra s'adresser aux « notaires royaux », établis à Lamballe, soumissionnés au Présidial de Rennes, pour faire « groyer » ses actes.

Saint Martin n'avait pas, à proprement parler de cohue et de marché. Mais, lors de la foire de Saint-Simon et de Saint-Judes, qui durait plusieurs jours autour du 28 octobre, le prieur levait la moitié des droits perçus sur la foire, sauf si cette foire tombait un jeudi, au quel cas le seigneur de Lamballe prenait tout.

Enfin le prieur avait quelques devoirs. Il devait « la pensio congrua » (plus tard portion congrue) à son recteur (25 l en 1325), ainsi qu'une partie de la portion congrue des recteurs de Maroué et de Saint-Aaron, ayant reçu de seigneurs laïcs, des dimes levées en ces paroisses (notamment les dimes de Triac, de Lescouët et de Trévilly).

Combient y avait-il d'habitants au bourg Saint-Martin, au XV^e siècle. Nous disposons, pour répondre à cette délicate question, de la « Réformation des feux de 1426 » (33) ordonnée par le duc Jean V, après la prise de Lamballe en 1420. Les enquêteurs nous disent qu'il y avait avant leur enquête, en la paroisse Saint-Martin (plus vaste que le bourg) 80 feux roturiers, 3 feux nobles, 9 feux de pauvres ou veuves. Ce qui veut dire, si l'on adopte le coefficient 4 généralement adopté pour les paroisses sub-urbaines, qu'environ 360 personnes vivaient à Saint-Martin au début du XV^e siècle. Les enquêteurs nous disent ensuite que pour arriver à la population de 1426, ils durent ajouter 45 feux nouveaux, ce qui donne 136 feux, et suivant le même coefficient une population d'environ 544 personnes (34).

Nous pouvons aussi, mais ce moyen est moins sûr, essayer d'évaluer la population du bourg en comptant le nombre de « places » telles que nous les donnent les « terriers » du début du XVII^e siècle, en démultipliant les places qui ont été groupées (ce qui nous est indiqué par le taux de la rente). Ces « places » doivent, pensons-nous refléter assez fidèlement les accensements de l'époque féodale.

Il y avait le long de la rue Saint-Martin environ 51 places. Le long du carrefour, de la rue des Moulins, de la rue Dorée 16 places. En tout 67 maisons de module féodal urbain.

(32) Archives des Côtes-du-Nord H.

(33) Archives Loire-Atlantique B 2988.

(34) Le Guay. Opus cité page 256.

Il faut ajouter les maisons de module rural, qui se trouvaient le long de la rue Dorée, de la venelle Bodin, du côté Sud de la rue de la Caulnaye. On en compte 13.

En tout, dans le « bourg des moines » 80 places ou foyers. Si l'on adopte le coefficient 4 pour la maison urbaine et 5 pour la maison rurale (à cause d'un domestique) on obtient, environ « 330 bourgeois de Saint-Martin ».

Pour dénombrer la paroisse il faut ajouter les maisons du champ grenu et de la Grignardais, côté Sud, qui firent primitivement partie du bourg. On en compte 16. Nous leur donnons le même coefficient qu'à la grande rue, soit 64 personnes. Enfin les habitants de la Grignardais dont les maisons adoptent le module rural, environ 15, soit 75 personnes. Au total, la paroisse Saint-Martin, ainsi dénombrée compte environ 570 personnes (35).

Nous avons encore moins de renseignements sur la situation sociale. Les familles nobles y sont très peu nombreuses.

En 1423 : Jean et Olivier Le Picquart - Rolland La Goule.

En 1440 : Jean Le Picquart (receveur du Penthievre) Thébault des Déserts (le prieur) - Rolland La Goule. — Jean Bertho - Pierre Triac.

En 1469 : Jean Le Picquart - Rolland et Jean Leslay (fermiers du prieuré) Noël Le Provost - Guillaume La Goule (secrétaire de Pierre II).

Si l'on sait que les Picquart paraissent en Saint-Martin parce qu'ils tenaient les terres de la Guévière et de la Fosse Davy, on voit que seule la famille La Goule peut être considérée comme authentiquement originaire de Saint-Martin (du reste Hamon La Goule y est mentionné dans une charte de 1282) (36).

L'affaire du Four Banal de 1331 nous conduit à penser que 8 personnes boulangeaient au four (ce qui ne veut pas dire qu'elles étaient des boulangers dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui). En 1434, 6 cordonniers y fabriquent des chaussures (37). Le reste de la population devait se composer de « texiers », ce qui explique la présence de deux moulins foulereux, pour un si petit territoire. Ces artisans tissaient traditionnellement chacun chez eux, non seulement le chanvre et la laine des campagnes, mais aussi le lin qu'ils cultivaient dans les jardins longs et étroits qui s'étiraient derrière leurs maisons et dont on mesurait la surface « en quantité de semence de graine de linette » (aveux de 1513) ;

Comme à l'intérieur de la ville close, les maisons adoptaient le module médiéval d'une façade de 12 pieds environ. Du moins sur les grands axes du bourg. Le plus ancien aveu que nous ayons, celui de 1513, nous dit qu'elles se composaient « d'un en bas avec cheminée, qui est la cuisine, d'un en haut qui est chambre avec aussi cheminée, grenier sur le tout ». Les maisons de module rural n'avaient pas d'en haut. Nous ne pouvons donner leur dimensions, l'arpentage des « places » comprenant à la fois l'espace bâti et non bâti.

(35) Ces chiffres sont à utiliser avec les précautions d'usage. De 1550 à 1560, les registres paroissiaux donnent une fourchette de 565 à 640 personnes.

(36) Registre des Réformations. Bibliothèque Municipale Saint-Brieuc. Man n° 42.

(37) Archives Loire-Atlantique B 3003.

Les premiers prieurs commendataires

Vente d'une partie du patrimoine de Saint-Martin

Le premier prieur commendataire de Saint-Martin fut, sous l'abbé Gautier, Hamon Barbier, breton du Léon. Cet intéressant personnage était né d'Yves Barbier, seigneur de Kerjean, en Saint-Vougay. « Parti d'un simple canonicat de la cathédrale Saint-Pol de Léon, il manœuvra si subtilement, nous dit Louis Le Guennec (1), que, peu d'années après, il était le plus riche prébendier de Bretagne. Abbé de Saint-Mathieu du Finistère, recteur de seize riches paroisses du Léon, chanoine de Tréguier, de Léon, de Quimper, de Nantes, il possédait quantité de prieurés et de chapellenies de moindre importance... » Il était, du reste, fort savant juriste et fut appelé à siéger aux « Grands Jours du Parlement de Bretagne », en 1533 (2).

Quand il mourut en 1544 (ou 45), il laissait tant de richesses accumulées dans sa maison de Saint-Pol-de-Léon, que les notaires mirent plusieurs jours à décrire ses meubles et ses trésors. On racontait même que le pape Jules III avait demandé si tous les abbés et recteurs de Bretagne s'étaient donnés le mot pour trépasser le même jour (3).

Le prieuré de Lamballe, qui en 1516 rapportait 20 l. par an n'était pas sans doute le plus beau fleuron de sa couronne (4). Il ne s'intéressa pas moins à sa gestion. Dès 1513, il fit refaire « le terrier de Saint-Martin ». C'est-à-dire que tous les habitants du bourg et des fiefs ruraux, durent lui rendre « aveu et hommage » pour leurs « places » avec le détail des rentes dues par chacune tant à lui-même qu'à différents particuliers (5). Malheureusement pour nous, cet aveu est incomplet, soit qu'il n'ait jamais été achevé, soit qu'une partie soit perdue (6). Il comprend l'aveu et hommage de 74 maisons et places, et ne nous renseigne qu'imparfaitement sur les noms des propriétaires des maisons du bourg. Il nous indique cependant, qu'à cette époque, Rolland Semblart, sgr agriculteur de la Roche-Guy, en Planguenoual, possédait une grande maison avec jardins donnant sur l'ouest du champ de foire, où un demi-siècle plus tard, le duc d'Etampes installera ses écuries (7).

Hamon Barbier n'habitait évidemment pas le prieuré. Il le louait à Denis Hervé et à Jehan de Queauguen, qui, à leur tour sous-louaient les différentes terres de Maroué à des laboureurs.

(1) Louis Le Guennec : « Choses et Gens de Bretagne », p. 8 à 10.

(2) Frédéric Saulnier : « Le Parlement de Bretagne » II, 862.

(3) Kerviler : Bio - bibliographie v^o Barbier et Mém. Soc. Arch. de Brest VIII, page 367.

(4) Liste des bénéfices du diocèse de Saint-Brieuc en 1516. A.E.B. IV 424.

(5) Ce premier terrier de Saint Martin fait apparaître que la plupart des ventes de maisons se faisait par le système de l'arrentement.

(6) Archives des Côtes-du-Nord E, 384.

(7) A l'emplacement où se trouve aujourd'hui la maison de M. le Directeur des Haras.

Il semble qu'Hamon Barbier résigna, avant sa mort, en faveur d'un de ses confrères, « Maître Jehan de Plédran », Conseiller aux Grands Jours et Maître des Comptes de Bretagne, lequel trépassa peu avant 1548. A sa mort, le prieuré, déclaré vacant, fut attribué à « maître Jehan Chevallier » qui rendit aveu à la chambre des comptes de Bretagne le 15 juin 1548 (8).

En 1561, apparaît, dans les archives, un nouveau prieur : « vénérable et discrète personne, Maître Pierre Le Prince », dont le titre indique qu'il n'était ni prêtre ni religieux. Il résidait à Paris et agissait par l'intermédiaire de « procureurs spéciaux », habitants le pays. En 1565, Guillaume Le Vavasseur, seigneur de Portphilly, en Saint-Alban.) En 1571, Louis du Guémadeuc, seigneur du Vaumadeuc, en Pléven, receveur du Penthièvre pour Marie de Beaucaire, duchesse douarière du Penthièvre. Ces personnages, liés d'un peu trop près à l'administration de la seigneurie de Lamballe se chargeaient de louer le prieuré : en 1561 à Rolland et Guillaume Rouxel, qui habitaient le village de la Cornillière en Maroué, puis en 1571, à Gilles Rogon, seigneur du Tertre Rognon en Morieux. Le bail général était alors de 140 l. (9).

Les premières années de l'administration de Pierre Le Prince ne furent pas favorables au prieuré. Mais nous en attribuons davantage la faute au duc d'Etampes qu'au prieur. Le duc d'Etampes avait de nombreux projets de construction et d'arrangements pour Lamballe dont il avait fait sa résidence. Se consolant de son rôle de « cocu officiel » (10), il reconstruisit le château, aménagea Lanjouan, le Bocage. En ce lieu, tout proche du prieuré, il projetait de créer de grands jardins avec pièces d'eau, canaux, le tout dans le goût de l'époque. Saint-Martin et son moulin qui réglait le cours du Gouessan, le gênait, et quelques années avant sa mort (heureusement), il envisagea, tout bonnement, d'acheter le prieuré, moins pour la maison et les terres que pour avoir la libre disposition des eaux du Gouessan. Il en avait fait la demande à l'abbé de Marmoutiers qui était alors le fameux Charles de Guise, Cardinal de Lorraine, principal ministre du roi François II. Celui-ci, à qui les protestants venaient de voler son argenterie sacrée (11) était tout disposé à vendre Saint-Martin contre monnaie sonnante et trébuchante. Il avait même chargé le prieur conventuel de Saint-Malo de Dinan, dom Guillaume Le Roy, d'en effectuer l'arpentage général. Pierre Le Prince qui voyait son bénéfice s'envoler en fumée, ne l'entendait pas de cette oreille. Comment obtint-il du cardinal de Lorraine de modérer les appétits du duc d'Etampes ? Nous l'ignorons.

(8) Archives Loire-Atlantique B 2407.

(9) Arch. des Côtes-du-Nord E 384. Nous donnons en fac similé les signatures du bail de Louis du Guémadeuc à Gilles Rogon.

(10) Sa femme, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, fut longtemps la maîtresse de François I^{er}.

(11) Martène. Charles de Lorraine était né en 1524 de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et d'Antoinette de Bourbon. Il succéda à son oncle Jean de Lorraine, cardinal (XLII^e abbé et premier abbé commendataire).

Toujours est-il que l'abbé de Marmoutiers ne consentit à vendre que « la grande prairie de Saint-Martin sise en la champagne de la maladrerie », plus une autre pièce de terre en labour et le moulin du pont. Il chargea Bertrand Halna, priseur royal, d'en faire la description. Puis, le 23 novembre 1561, les deux représentants du duc d'Etampes et du prieur furent convoqués devant le cardinal de Lorraine. Alors s'engagea ce dialogue :

Le procureur du prieur : — « Mais les baêtes et arnois qui entreront journellement dans la prairie du dit comte passeront par la prée de Saint-Martin et y feront grand dommage.

A quoi répondit le procureur du duc d'Etampes : « Au contraire, ce n'était pas son intention, et les canaux qu'ils pourront faire et qu'il avait déjà creusé dans la prairie étaient pour la commodité et empêcher la surabondance de l'eau qui gênait le moulin... » (12)

Les deux parties tombèrent finalement d'accord : Marmoutiers vendait au comte d'Etampes, le moulin Saint-Martin, la grande prairie et une autre pièce de terre en labour, pour une rente annuelle de 40 l. et 42 pérées de froment. Bertrand Halna et Barthélémy de Gripon passèrent l'acte. Mais ces biens étaient d'église. Il fallait la permission du pape. Une magnifique bulle pontificale sur grand parchemin, expédiée par Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare (13) le 15 avril 1562, entérina cette importante affaire de « la prairie aux canards », à laquelle deux princes de l'église, et non des moindres s'étaient intéressés (14).

Car la « prairie aux canaux du comte d'Etampes » devint la « prairie aux canards » par un de ces lapsus dont les Lamballais sont coutumiers. Elle fera plus tard partie du domaine direct du Penthièvre, sera confisquée pendant la Révolution sur Marie Adélaïde de Penthièvre, en septembre 1797, lorsqu'elle fut expulsée du territoire français. Mise en vente, l'ancienne grande prairie des moines de Saint-Martin fut acquise nationalement le 27 novembre 1797 par l'avocat Charles Sevoy-Ville Josse.

Mais revenons en 1561. Il se passait alors dans le royaume de France de graves événements : les guerres de religion qui, si elles n'inquiétèrent pas le Penthièvre et le prieuré de Lamballe, causèrent de grands dommages aux abbayes bénédictines du bord de Loire. En 1562, le Grand Monastère dont l'abbé était un des Guise les plus en vue, fut entièrement pillé par un parti de Huguenots iconoclastes commandés par le comte de la Rochefoucault. Le corps même de Saint-Martin fut brûlé. Les ornements innombrables, l'argenterie sacrée, les bijoux furent volés. Tous les titres, les papiers, les antiquités furent jetés aux flammes et s'envolèrent en fumée (15).

Aussi, quelques années plus tard (1573) verra-t-on Pierre Le Prince se rendre lui-même à Marmoutiers voir ce qu'étaient devenues les

(12) Archives Côtes-du-Nord E, 385.

(13) Le cardinal de Ferrare et le cardinal de Lorraine participèrent ensemble au colloque de Poissy (1561). L'affaire de « prairie aux canards » a donc pu être réglée lors de ce colloque.

(14) Archives des Côtes-du-Nord H.

(15) Dom Martène II, 374.

chartes et titres de son prieuré de Lamballe. Il avait même fait assigner le procureur fiscal de Lamballe, Jacques Le Moenne, seigneur de Beauregard (Saint Aaron) afin de représenter dans cette opération d'examen des titres les descendants des fondateurs. M. de Beauregard ne daigna pas se déranger, et c'est tout seul que Le Prince sonna à la grande porte de Marmoutiers, où il se fit montrer par le père Giron, garde des chartes, tout ce qui avait trait à Lamballe.

« ...Et nous a présenté six vieilles pièces de parchemin, ensemblement attachées, scellées du grand sceau, portant figure d'une image qu'il nous a dit être la figure de Saint-Martin, iceux pendants avec lacets de soie, lesquels nous avons copiés... » (16)

Il s'agissait de la prétendue charte de 1121, de Geoffroy Botterel II, dont nous avons déjà parlé. Elle avait été manifestement fabriquée par les moines du Grand Monastère. Avant ou après l'incendie de 1562, nous ne saurions le dire. Elle donnait des droits mirifiques au prieur, notamment la Haute Justice, des droits de panage pour les porcs en forêt de Lamballe, etc... Droits que les prieurs successifs réclamèrent plus tard avec plus ou moins de vigueur selon les espérances de chacun (17).

Les guerres de religion eurent indirectement pour Saint-Martin, d'autres conséquences, autrement plus graves, que le désordre du chartier de Marmoutiers. Nous voulons parler de « l'aliénation du temporel ».

Au colloque de Poissy de 1561, la reine Catherine de Médicis avait obtenu du clergé de France un don gratuit de 1 600 000 livres. Don approuvé peu après, comme il convenait, par le pape. Il lui était officiellement accordé « pour les nécessités de l'Etat ». Sous la pression du parti huguenot, hostile aux richesses de l'église, diront certains historiens. Contre les huguenos, afin de payer des troupes pour les combattre, diront les autres (18). Quoi qu'il en soit, le diocèse de Saint-Brieuc fut imposé environ de 9 000 l. qu'il devait payer en six ans (19).

Comme le prieur ne savait pas trop quoi vendre, il fit dresser « un état général des biens du prieuré », en 1565. Cet état est pour nous fort intéressant car il mentionne toutes les terres du prieuré, ses dimes, ses rentes, ainsi qu'il confirme l'existence « du four à ban » rapportant 14 l. par an et l'abandon du « moulin foulleret » dont « il ne reste plus que le lieu et l'attache ». Puis, il décida de mettre aux enchères « une pièce de terre située au terroir de Saint-Phalle, contenant tant en près qu'en terres gagnables (20) et pasturail, dix journaux de terre ou envi-

(16) Archives des Côtes-du-Nord H.

(17) La prétendue charte de 1121 fut considérée aux XVII^e et XVIII^e s. comme la charte de fondation du prieuré. A de Barthélémy a très bien vu qu'elle était apocryphe et avait été fabriquée en copiant des aveux du XVI^e s., pour le fond, et la charte de fondation du prieuré de Jugon, pour la forme. A.E.B. IV 306 n.

(18) Serbat : « les assemblées du clergé de France ». Paris 1906.

(19) Sur l'aliénation du temporel de l'évêché de Saint-Brieuc cf : A.E.B. tome I, page 120. Les très catholiques messieurs Geslin de Bourgogne et de Barthélémy voyaient dans cette mesure « la main des protestants ». On ne pense plus ainsi aujourd'hui.

(20) Labourables.

ron (5 ha), joignant le chemin qui va de Lambaie à Moncontour et d'autres cotes a terre de Louis Pouain, sieur de la Guevière ». La bannie fut attachée à la porte de l'église de Maroué et au « post du martray de la ville de Lamballe ». Les encloeres ne furent pas poussées bien loin, et devant le senecnal de Lamballe, Pierre Le Noir de la Ville Pierre (Hillion), le champ de Saint-Pnalle, une des plus anciennes fondations du prieuré, fut adjugé à... Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, qui le réunit à son domaine. Les belles terres de Saint-Phalle, sises aux Vieilles Lamballe, ne lui avaient coûté que 52 livres (21).

Mais cette première vente ne suffisait pas et peu après, le prieuré se vit taxer de 170 écus.

Nous ignorons à quelle date décéda Pierre Le Prince. Il fut remplacé par Maître Simon Prieur qui n'accepta pas et résigna en 1570, en faveur de Mathurin Porin (22).

Le nouveau prieur de Lamballe était un prêtre du diocèse de Chartres, nommé Mathurin Porin. Son prieuré ne semble pas, tout d'abord, l'intéresser. Il oublia d'en faire aveu à la Chambre des Comptes de Bretagne, qui, le 8 avril 1580, le rappela à l'ordre et menaça de le saisir s'il n'avait pas rendu son aveu avant six semaines (23).

Porin aurait eu bien tort de se presser, car son prieuré était déjà saisi... par l'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas Langier. Ce prélat, qui n'était pas homme à badiner, ayant constaté, le 15 mai 1577 que personne ne songeait à s'acquitter des 170 écus, avait fait commettre Jacques Haugoumar, sieur de Lermo (Hillion) (24) « au gouvernement des fruits et recettes du prieuré Saint-Martin ». Le premier geste d'Haugoumar avait été de mettre en vente 10 pérées de rente de froment, dues par le seigneur de Lamballe à cause de l'achat en 1561 de la « prairie aux canards ». Cette vente se fit en deux fois : 5 pérées le 5 juillet 1577 et 5 pérées le 10 juin 1580. Qui donc acheta, par deux fois ?... Olivier de Tronguidy, sieur du Bignon, fermier général du Penthièvre qui plaçait là les « économies » d'une gestion bien menée des recettes du duché (25).

L'abbé Porin n'en voulut pas à Haugoumar, car en 1583, il lui renouvela le bail du prieuré « à charge au dit Haugoumar de faire dire trois messes par semaine, de payer les gages des officiers, de faire exercer la juridiction à ses frais, d'entretenir la maison du prieuré, de réparer les couvertures... le tout pour 116 écus qui font 500 livres tournois ». Ce bail fut signé « en la chapelle de Graces près Guingamp », où résidait le dit Porin (26).

(21) Archives Côtes-du-Nord E, 384.

(22) Archives des Côtes-du-Nord : G (Saint-Martin).

(23) Archives des Côtes-du-Nord : E, 384.

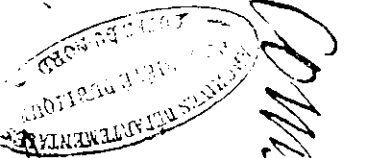
(24) Il était le grand-père de Jacques Haugoumar de Lermo, trésorier de Saint-Martin qui sera assassiné près du pont de Lourmel.

(25) Archives des Côtes-du-Nord : E, 384.

(26) Archives des Côtes-du-Nord : E, 384.

Je soussigné Louis Gué-
madeuc Seigneur de Vaumadeuc
certifie que le présent acte a été
fait devant moi par les parties
qui par moi ont été reconnues
et ratifiées par elles.

[Illegible signature]
Donné
[Illegible signature]
Gué-
madeuc
Le 1^{er} juillet 1571.



Signatures du bail du Prieuré Saint-Martin du 1^{er} juillet 1571. Louis du Gué-
madeuc (seigneur du Vaumadeuc) faisant pour le prieur, Rogon, seigneur du
Terre Rogon (Morlieu) fermier. Au dessous, signature des deux notaires :
Guirquet et Guillemot.

Avec Messire Loys Bourdon, nous retrouvons le prieuré aux mains d'un natif du pays de Lamballe. Il était en effet né au Gouray, d'Olivier Bourdon, sieur de Mauny (Landéhen) et de Louise de Langourla (27). Sans être aussi somptueusement renté qu'Hamon Barbier, il réussit une assez belle carrière ecclésiastique : il décédera, prieur de Saint-Martin, recteur de Saint-Sauveur et Doyen des chanoines de la Collégiale, en 1594. Et, quand il signa son testament le 15 février, fondant une messe de réquiem dominicale (28), il habitait une chambre du château de Lamballe.

Mais restait à payer 85 écus... Cette fois-ci, Loys Bourdon choisit, pour achever de payer les taxes dues par Saint-Martin, de se défaire « du fief, juridiction et obéissance du prieuré, s'étendant sur les paroisses de Saint-Martin, Maroué, Andel », et avec ce fief, toutes les rentes que les habitants du bourg payaient à leur prieur, les rentes de Tous-saint, celles de Noël et de la mi-carême, notamment ces fameuses 8 livres 10 sols, fixées en 1214 par Mauclerc pour droit de gardaige, lourdement ressenties à cette époque et qui ne valaient plus grand chose trois siècles plus tard. Enfin, pour faire très bonne mesure, le four à ban du prieur, situé devant sa maison. Le tout fut adjugé, le 13 août 1588, pour 287 écus, à... Olivier de Tranguidy, toujours lui, qui dû, cette fois-ci, car c'était un fief de main morte (bien d'église) faire la preuve qu'il n'était pas huguenot, mais « de religion catholique et romaine ». Ce qu'attesta Messire Claude Bourgouin, recteur de Noyal, quand il déclara qu'il le connaissait pour faire ses pâques tous les ans (29).

Malheureusement pour lui, Olivier de Tranguidy de Saint-Martin, (comme on le voit nommer) ne tarda pas à décéder et sa veuve eut quelques difficultés avec la duchesse de Mercœur lors de l'apurement des comptes de son époux. Elle dû céder à la duchesse, le 23 septembre 1594, le fief du prieuré Saint-Martin.

Ainsi, en moins de quarante ans, à cause du colloque de Poissy, Saint-Martin avait perdu son four et son moulin, son fief et deux de ses plus belles terres jouxtant Lamballe. Et, comme par hasard, ces biens étaient allés enrichir, par un détour habile, le domaine du seigneur de Lamballe.

Après la mort de Loys Bourdon, le prieuré fut donné à M. de Lormeraye dont nous ne savons rien, à qui succéda en 1610, Messire Guillaume Ruelle, chanoine de Notre Dame de Paris et Conseiller au Parlement de Paris. Ce très considérable personnage était bien placé pour se rendre compte que dans l'affaire de la vente du fief, son prédéces-

(27) Marsouin. pp. 203 et 235.

(28) Dutemple I 296. Marsouin 165. Cette messe était dotée de 68 livres de rente payable par les du Breil du Clos-Neuf, les Halna des Portes, les Regnault du Séhuet. (Comptes de l'abbé Agan, archives de l'association des Amis du Vieux Lamballe).

(29) Archives des Côtes-du-Nord E, 384.

seur s'était fait rouler par la duchesse de Mercœur et qu'on avait vendu pour 211 ecus de trop de son patrimoine. C'est du moins ce que déclarèrent ses procureurs, car 287 - 80 ne font que 207.

Mais les temps avaient changé. Il y avait déjà dix ans que le duc de Mercœur s'en était allé mourir obscurément en Allemagne, et sa veuve se faisait oublier. Sans plus de manières, le conseiller clerc Huene demanda à la duchesse des compensations estimées à 70 perées de froment de rente. « Pour faire cesser ses recriminations », elle accepta le 4 décembre 1611. Restait à trouver dans le pays de Lamballe une terre pour asseoir cette rente. Ses officiers choisirent la « terre et maison noble de la Richerie », sise en Morieux, au-dessus des grèves, et qui appartenait à la seigneurie. Ce beau nom de « Richerie » fit-il l'impression favorable sur notre chanoine de Paris. Il accepta, sans trop savoir que sur ses 24 hectares de terre, 14 étaient en landes, et étaient bien loin de rapporter 75 perées de froment. Qu'importe, la terre de la Richerie fut annexée au prieuré Saint-Martin en février 1612... (30).

Il paraît que quelques temps après, elle changea de nom et fut nommée la terre de la « Tricherie », « nom qui convient très bien au stratagème qui s'était passé dans l'usurpation excessive de la vente des biens du prieuré », comme l'écrira plus tard, le prieur Marotin, dans son mémoire de 1750 (31).

Bien qu'on voyait de nouveau des ecclésiastiques nommés par l'abbé de Marmoutiers au prieuré de Lamballe, il est bien évident que la vie spirituelle l'avait déserté et ne s'exprimait plus que dans le cadre de la paroisse. Cependant, en lisant les règlements que la Grande Abbaye, ses prieurs claustraux et son chapitre, voulaient faire appliquer dans les prieurés à la fin du XVI^e siècle, on peut se demander si l'on ne pourrait pas y discerner la tentative d'un essai de renouveau, sinon de l'élan spirituel, du moins de la discipline religieuse. On y voit en effet, dans un règlement de 1585, édicté par le chapitre de Marmoutiers, « que le prieur de Lamballe devait avoir avec lui deux moines », et dans un autre de 1575 « qu'il ne devait porter ni habits chamarés, déchiquetés et passémentés, ...ni chemises froncées et ramassées sur le poignet... » (32).

Nous ne savons en quelle tenue se promenaient les prieurs, mais nous n'avons trouvé nulle part trace de la présence de bénédictins à Lamballe à cette époque. Il est donc probable que ces règlements restèrent des vœux pieux.

En revanche, il est tout à fait sûr que Lamballe resta à l'écart du renouveau spirituel que la Grande Abbaye, qui elle-même venait de se réformer, suscita, une nouvelle fois, dans certains de ses prieurés bretons, comme au Tronchet et à Léhon. Elle avait envoyé en Bretagne

(30) Archives des Côtes-du-Nord E 384.

(31) Archives des Côtes-du-Nord H.

(32) A.E.B. IV, 208 n et Martène II, p. 374.

un saint réformateur, Dom Noël Mars, qui, en fondant en 1603 « la Société Réformée de Bretagne » ramena, après quelques difficultés, l'observance de la règle bénédictine dans des monastères où les troubles de la Ligue avaient introduit les plus grands désordres (33).

Cet élan de foi, que certains Lamballais ne pouvaient plus trouver dans cette coquille vide qu'était devenu le prieuré Saint-Martin, ils l'auront cherché auprès du tombeau du « bon père Noël Mars ». Dom Lobineau raconte « dans sa " Vie des Saints de Bretagne ", qu'au moment de sa canonisation, plusieurs habitants du Penthièvre, vinrent en 1611, témoigner « des nombreuses faveurs » qu'ils avaient obtenu par l'intercession du bénédictin de Marmoutiers. Citons parmi eux, François Rogon, sieur du Trégot (Pléneuf), Toussaint du Bois-Adam (Plénée) Jean Le Corgne de Launay (Lamballe), ainsi que l'épouse du capitaine de la ville, Guy Couriolle, sieur du Tronchet, nommée Suzanne de Queanquen.

Saint-Martin souffrit-il des guerres de la Ligue ? L'abbé Marsouin nous dit qu'au cours des quatre sièges que subit la ville close et le château de 1589 à 1591, les faubourgs emplis par la soldatesque des partisans d'Henri IV, lansquenets et anglais, furent pillés. L'intérieur de l'église Saint-Martin aurait été ravagée, les soldats y volèrent, entre autre argenterie, la grande croix processionnelle. La fabrique de Saint-Martin dut en racheter une autre en 1598, en vendant une pièce de terre, dite « le champ de l'église », près de Lescouët à Jean Pelé.

De ces sièges et combats les plus néfastes auraient été ceux du 20 janvier 1591 « où les garnisons de plusieurs villes entrèrent à Lamballe par le champ de foire, commencèrent à mettre le feu par les maisons, à tuer, piller, ravager... » et celui du 16 juillet où des anglais et lansquenets pillèrent et ravagèrent les églises, sans quartier, foulant au pied les saintes espèces, les saintes huiles et ravageant le pays... » (35)

Ces tristes événements furent notés par un chanoine de la collégiale sur un missel dont l'abbé Marsouin nous dit qu'à son époque on ne connaissait que quelques extraits, et qui a aujourd'hui complètement disparu. Malgré toutes nos recherches, notamment dans la série des aveux de 1594 au duc de Mercœur, nous n'avons pas trouvé trace ou mention de maisons de Saint-Martin incendiées ou détruites par fait de guerre.

(33) Fouéré-Macé : « Le Prieuré de Léhon » p. 88 et sqs.

(34) Dom Lobineau : « La vie des Saints de Bretagne », p. 354.

(35) Marsouin p. 108 et 224.